

Développement des Ressources et Mobilité



**Plaquette d'information
V.A.E.**

Contact: Nabila MERIDJA
01.48.94.95.21 ou nmeridja@drmformation.fr
www.drmformation.fr



Développement des Ressources et Mobilité – DRM - est un cabinet spécialisé dans le conseil en gestion de carrière, la mobilité professionnelle et l'emploi durable. L'accompagnement personnalisé est totalement orienté vers la sécurisation des parcours, en permettant l'adaptation des compétences pour faciliter la mobilité interne ou externe des salariés et agents de la fonction publique.

Nous répondons aux enjeux liés à l'adaptation des compétences, auxquels sont confrontés travailleurs et entreprises.

Nous nous inscrivons dans une logique de prévention. Chaque personne peut trouver sa place en rapport avec ses ressources dans le monde du travail. Chacun peut développer les compétences clés de l'Employabilité Durable. Toutes nos actions visent à sécuriser les changements de trajectoires et faciliter le passage d'un emploi à un autre.

Depuis sa création en 2013, plus de 1 000 salariés et agents, chefs d'entreprise et professions libérales ont été accompagnés.



Contact: Nabila MERIDJA
01.48.94.95.21 ou nmeridja@drmformation.fr
www.drmformation.fr



DRM a été créée pour faire de ce concept, l'Employabilité, un moyen d'agir sur tous les leviers de flexibilité structurelle, de mobilité des hommes et des talents, de développement économique.

A cette fin DRM s'appuie sur les outils de la mobilité les plus performants dans le cadre de la sécurisation des parcours professionnels : le Bilan de Compétences, la VAE, le Reclassement, la Formation, le Coaching Professionnel et Personnel ...



Contact: Nabila MERIDJA
01.48.94.95.21 ou nmeridja@drmformation.fr
www.drmformation.fr



PRESENTATION GÉNÉRALE DE LA DÉMARCHE

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) vous permet, **après 1 an d'exercice** d'un métier, d'obtenir tout ou partie du diplôme correspondant à l'activité que vous exercez.

Pour obtenir cette validation du diplôme, il est nécessaire de rédiger un dossier dans lequel vous décrivez vos activités professionnelles. Cette rédaction demande un travail personnel.

Grâce au congé VAE vous pouvez obtenir un accompagnement à l'écriture du dossier.

DRM vous accompagne individuellement du choix du diplôme jusqu'à la présentation oral de certification.

Une seule condition est requise : avoir exercé une activité d'une durée totale cumulée d'1 an au minimum, en rapport avec le contenu du diplôme visé.

Remarque : N'entrent pas en compte dans la durée de l'expérience :

- ❖ Les périodes de formation initiale, continue ou en alternance
- ❖ Les stages et périodes de formation effectués en milieu professionnel pour l'obtention d'un diplôme ou d'un titre.

Contact: Nabila MERIDJA
01.48.94.95.21 ou nmeridja@drmformation.fr
www.drmformation.fr



COMMENT FINANCER VOTRE ACCOMPAGNEMENT EN VAE

Selon votre statut, vous pouvez prétendre à différents dispositifs pour aller au bout de votre démarche de validation. Vous choisissez de la réaliser sur ou en dehors de votre temps de travail. Le congé VAE peut s'effectuer confidentiellement vis-à-vis de votre employeur.

► **Le Compte Personnel de Formation (CPF)**

Grâce à votre compte CPF vous pouvez faire prendre en charge votre accompagnement à la VAE. Cet accompagnement peut être réalisé pendant ou hors temps de travail

► **Transition Pro**

Depuis la Loi « Marché du travail » 2023, financez les frais afférents à votre procédure VAE avec Transition Pro. Ce forfait prend en charge des frais de positionnement, d'accompagnement à la constitution des dossiers de recevabilité et de préparation au jury de VAE et les frais afférents à ces jurys.

► **Le Plan de développement des compétences de votre employeur**

Votre employeur peut inscrire les actions de VAE dans son plan de développement des compétences. Les frais de cette action peuvent être pris en charge par votre employeur, par l'opérateur de compétences de votre employeur (OPCO), si votre entreprise compte moins de 50 salariés.

Vous n'avez pas besoin de demander une autorisation d'absence à votre employeur. Votre rémunération et votre protection sociale sont maintenues. Une convention est conclue entre vous, l'organisme intervenant et le financeur.

Contact: Nabila MERIDJA
01.48.94.95.21 ou nmeridja@drmformation.fr
www.drmformation.fr



COMMENT FINANCER VOTRE ACCOMPAGNEMENT EN VAE

► La Région

Les régions ont des règles et des budgets différents en fonction du territoire. Il faut déposer un dossier auprès de la région dont vous dépendez. Les attributions sont cumulables entre elles.

► Pôle Emploi

Si vous êtes inscrit à Pôle emploi, vous pouvez obtenir une aide financière de Pôle emploi pour couvrir les frais liés à une démarche de VAE.

► Prise en charge personnelle

Vous décidez d'autofinancer vos actions de VAE et dans ce cas, une convention est conclue entre vous et l'organisme intervenant.

Contact: Nabila MERIDJA
01.48.94.95.21 ou nmeridja@drmformation.fr
www.drmformation.fr



COMMENT SE DEROULE L'ACCOMPAGNEMENT EN VAE

L'accompagnement VAE comprend :

- ❖ 15 heures d'entretien
- ❖ 3 heures de guidance (téléphonique, mails)
- ❖ 6 heures de recherche personnelles

Les entretiens sont espacés d'une à deux semaines sur une amplitude de 4 mois.

Les accompagnements peuvent être proposés en individuel ou en collectif.

Contact: Nabila MERIDJA
01.48.94.95.21 ou nmeridja@drmformation.fr
www.drmformation.fr



L'ACCOMPAGNEMENT SE DÉROULE EN 3 PHASES

► La phase d'accueil ou l'entretien conseil

Lors de votre premier entretien avec le consultant, il étudie avec vous votre projet. Vous aborderez ensemble les questions suivantes :

- La VAE est-elle pertinente ?
- Quel diplôme est plus adapté à votre situation et projet ?
- Quelles autres solutions sont possibles (bilan de compétences, formation, etc.) ?

► La constitution du livret de recevabilité

C'est la rédaction de ce document qui conditionne la possibilité de présenter ensuite son activité professionnelle à la validation.

Il se présente sous la forme d'un document cerfa qui ressemble à un curriculum vitae très détaillé. Le consultant vous accompagne dans sa rédaction et la constitution des documents demandés (attestations de travail, certificats, bulletins de salaire) permettant de justifier de vos années d'expériences.

Contact: Nabila MERIDJA
01.48.94.95.21 ou nmeridja@drmformation.fr
www.drmformation.fr



L'ACCOMPAGNEMENT SE DÉROULE EN 3 PHASES

► L'accompagnement à la réalisation du livret 2

Après l'acceptation de votre dossier de recevabilité (livret 1), le consultant vous accompagne dans l'identification des entreprises, des postes et des activités que vous avez occupés. Il vérifie avec vous la cohérence et la pertinence de vos descriptions par rapport au diplôme (référentiel du diplôme).

Le consultant replace avec vous vos activités dans le référentiel du diplôme. Il vous accompagne également à retranscrire en mots votre expérience professionnelle pour répondre à l'ensemble des questions du livret.

Entre chaque entretien, vous avez un travail d'écriture à réaliser et vous pouvez faire appel à votre consultant.

Le consultant fait le point sur vos écrits et vous aide à préciser et détailler vos activités. Il vous conseille sur la mise en page et la gestion des annexes (les documents qui attestent et illustrent votre travail).

Après une relecture définitive, vous envoyez votre dossier (livret 2) à l'organisme valideur avant votre présentation au jury.

► La préparation à l'oral de certification

Vous reprenez rendez-vous avec votre consultant pour une préparation et simulation de jury.

Cet entretien vous permet d'élaborer une stratégie de présentation de soi et du livret et d'optimiser votre expression orale.

A
C
C
U
E
I
L

Entretien préliminaire

(Présentation de la démarche,
présentation du livret 1, remise du référentiel)

Demande de dossier et traitement administratif

L
I
V
R
E
T
1
D
E
R
E
C
E
V
A
B
I
L
I
T
E

**RDV avec le consultant
vérification du livret 1
de recevabilité ***
si Accompagnement sur livret 1 et 2

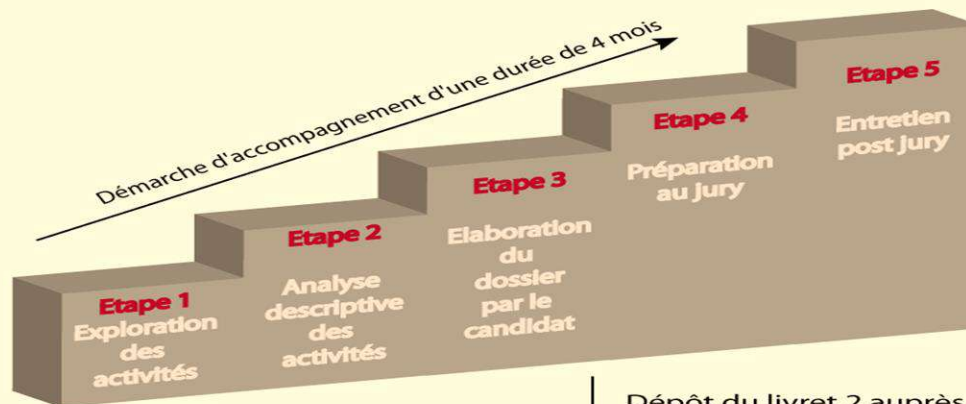
OU

**Vérification du livret 1 * par
e-mail.**
si Accompagnement uniquement sur
livret 2

* Délai de recevabilité de
trois semaines à 2 mois

R
E
A
L
I
S
A
T
I
O
N
D
U
L
I
V
R
E
T
2

Livret 2



La démarche se découpe en entretiens individuels couplés avec des temps de guidance. Les entretiens durent entre 1h30 à 2h d'une fréquence d'un entretien tous les 15 jours.

Dépôt du livret 2 auprès du valideur

V
A
L
I
D
A
T
I
O
N

Passage devant le jury
environ 3 à 4 mois après le dépôt du livret 2



Contact: Nabila MERIDJA
01.48.94.95.21 ou nmeridja@drmformation.fr
www.drmformation.fr



Nous vous accompagnons en présentiel ou distanciel selon vos besoins.
Nos bureaux sont accessibles aux personnes en situations de handicap.
Ils sont ouverts de 9h à 19h, du lundi au samedi.

